



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 048-214800393-20240326-D_2024_030-BF

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 Budget PRINCIPAL

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif les réalisations effectives, en dépenses et en recettes pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote.

Il se compose de deux sections distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le trésorier dans son compte de gestion.

Le compte administratif 2023 a été voté le 26 mars 2024 par le conseil municipal afin de reprendre les résultats au budget primitif 2024.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	2 573 451,76 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 877 248,34 €
Résultats de l'année 2023	696 203,42 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux honoraires et commissions, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux transports scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 491 276.37 €, soit un écart par rapport à nos prévisions de 123 263.63 €.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 770 720.16 € pour l'année 2023 étant précisé que l'ensemble des salaires sont pris en charge par le budget principal avec une refacturation en fin d'année aux budgets annexes (eau/assainissement, école).

3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit de dégrèvements jeunes agriculteurs, de prélèvements dus à la hausse du taux de taxe d'habitation et au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), pour un montant de 17 481 €.

4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, au CCAS et à la crèche, les frais de contingents incendie, les participations aux budgets annexes école et maison de santé. Ces charges s'élèvent à 515 317.72 €.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 71 010 €.

5) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 55 473.48 €.

6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Aucune dépense à ce chapitre en 2023.

7) Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

Il s'agit d'écritures de cession de la parcelle A 1797, d'amortissement de fonds de concours et d'étalement de charges concernant des admissions en non-valeur et des créances éteintes, pour un total de 26 979.61 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	458 960.94 €	491 276.37 €	7%
012	Charges de personnel	755 428.28 €	770 720.16 €	2%
014	Atténuations de produits	12 591.00 €	17 481.00 €	39%
65	Autres charges de gestion courante	493 018.30 €	515 317.72 €	5%
66	Charges financières	52 777.26 €	55 473.48 €	5%
67	Charges exceptionnelles	2 457.63 €	- €	-100%
042	Opérations d'ordre entre sections	656 355.97 €	26 979.61 €	-96%
Total des dépenses		2 431 589.38 €	1 877 248.34 €	-23%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits des services
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les revenus des immeubles communaux et autres produits de gestion courante
- Les produits financiers et les produits exceptionnels
- Les opérations d'ordre entre sections

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement des rémunérations par les budgets annexes (eau/assainissement, école, maison de santé), par la crèche et par l'association AMUSEL ainsi que du versement des indemnités journalières, pour un montant de 313 864.61 € en 2023.

2) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits pour un montant de 147 507.84 € en 2023 proviennent de l'occupation du domaine public, des ventes de concessions dans le cimetière, des redevances pour la bibliothèque, les tennis, la piscine, le camping, la licence IV, la refacturation des ordures ménagères aux locataires, les participations de la communauté de communes pour la gestion des équipements sportifs et des zones d'activités touristiques ainsi que la mise à disposition des locaux pour l'office de tourisme.

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 40.03 %

Taxe sur le foncier non bâti : 157.77 %

Taxe d'habitation : 11.29 %

Cotisation foncière des entreprises : 21.35 %.

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7,1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, de l'augmentation des taux communaux dû notamment au lissage en cours sur la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.

Le chapitre 73 regroupe également les droits de place, la taxe additionnelle sur les droits de mutation, la redevance de la SAMIN.

Le total de ce chapitre s'élève à 739 013.90 €.

4) Les dotations et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui baisse régulièrement (pour information en 2013 la DGF était de 322 035 € contre 242 990 € en 2023).

Le chapitre 74 regroupe également la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui elles à contrario augmentent.

Il comporte également les allocations compensatrices, le FCTVA sur le fonctionnement, la participation du SDIS au fonctionnement du centre de secours, les participations des autres communes au service familles et la participation de la CCSS au titre du volet coordination de la convention territoriale globale. En 2023 a également été encaissée une subvention de l'ANS pour l'aisance aquatique et de l'Etat pour un hébergement au village de vacances sur 2 mois.

Le total de ce chapitre s'élève à 652 850.13 €.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés (logements, village de vacances, gîte du Villard, atelier GIE Saveur Lozère, crèche et salles du presbytère), soit en 2023 : 405 991.66 €.

Le chapitre 74 regroupe également les provisions et régularisations des charges des logements, les locations de salles et de matériel, les options du village de vacances, le remboursement des assurances des locaux par les budgets annexes (eau/assainissement, école, maison de santé).

Le total de ce chapitre s'élève à 455 002.37 €.

6) Les produits financiers (chapitre 76)

Le montant des produits financiers concerne les intérêts des parts sociales, soit 10.75 € en 2023.

7) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 37 902.45 €. Il correspond au recouvrement de créances admises en non-valeur, de dégrèvement de taxes foncières 2022, de la vente de la parcelle A1797, d'un remboursement de sinistre par l'assurance.

8) Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

Il s'agit d'une écriture pour l'intégration des indemnités du commissaire enquêteur pour la révision alléguée du PLU, pour un total de 4 564.74 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
002	Excédent antérieur reporté	103 553.75 €	222 734.97 €	115%
013	Atténuations de charges	332 555.90 €	313 864.61 €	-6%
70	Produits des services	144 240.19 €	147 507.84 €	2%
73	Impôts et taxes	615 433.56 €	739 013.90 €	20%
74	Dotations et participations	632 359.27 €	652 850.13 €	3%
75	Autres produits de gestion courante	458 363.58 €	455 002.37 €	-1%
76	Produits financiers	6.93 €	10.75 €	55%
77	Produits exceptionnels	129 503.35 €	37 902.45 €	-71%
042	Opérations d'ordre entre sections	532 131.58 €	4 564.74 €	-99%
Total des recettes		2 431 589.38 €	2 573 451.76 €	6%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	727 819.38 €
Dépenses d'investissement	- 1 082 213.56 €
Résultats de l'année 2023	- 354 394.18 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

Déficit d'investissement à reporter : 354 394.18 €

c) Solde des restes à réaliser 2023 :

En dépenses 6 655 568.24 € et en recettes 6 488 135.96 €.

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, de réalisation d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

1) Remboursement d'emprunts (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 180 432.98 € en 2023.

Le chapitre 16 regroupe également le remboursement de cautions aux locataires.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes et à taux variables, auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, du Crédit Foncier et du Crédit Mutuel.

Le capital global restant dû au 31 décembre 2023 est de 1 544 873,65 €.

2) Immobilisations corporelles et immobilisations en cours (chapitres 21 et 23)

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- acquisition de terrains (B707, B842, I46, I47, K327)
- réparations de bâtiments communaux (armoire électrique, casier et divers travaux piscine, armoire électrique horloge, toiture dépendance presbytère de Chanac, sinistre local GIE Saveur Lozère...)
- achat de matériels (tracteur/chargeur avec étrave, saleuse et balayeuse, tondeuse avec kit mulching, tables et chaises salle polyvalente, jeu à ressort pour aire de jeux, décorations de Noël...)
- réfection chemins communaux Laumède et Les Rivières
- murs (couronnement mur de Plaisance et cimetière des Vals, soutènement chemin de Lauradou)
- rénovation presbytère Chanac (solde)
- rénovation thermique du centre de secours (travaux en cours)
- installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux (honoraires)
- éclairage public Les Ayguières
- aire d'activités physiques et ludiques (pumptrack, circuit éducation routière)

3) Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Avance remboursable à l'ADOSSAA du Pays Chanacois.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 727 819.38 €. Elles comprennent :

- des subventions d'investissement reçues pour 185 550.13 € qui émanent principalement de l'Etat (DETR, amendes de police), du Département et du SDEE (éclairage public).
- du FCTVA pour 129 767.56 €
- de la taxe d'aménagement pour 13 940.84 €
- de notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 293 823.76 €
- la réalisation d'un emprunt pour 70 450 € (tracteur), location-vente et cautions locataires,
- l'étalement de charges (créances éteintes et admission en non-valeur), amortissement fonds de concours, sortie d'actif pour 26 979.61 €.

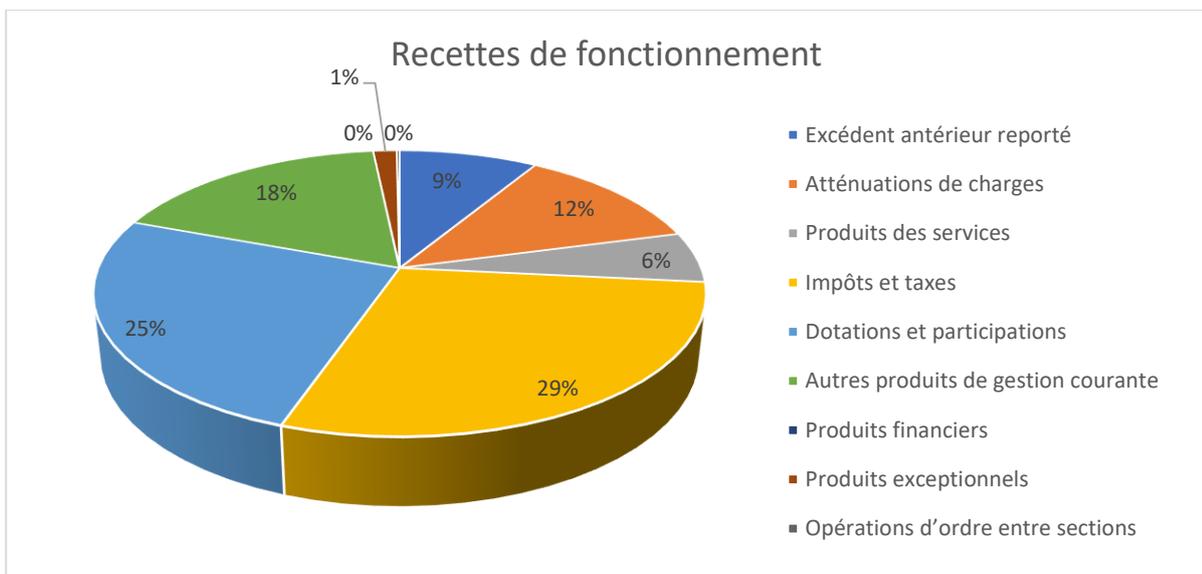
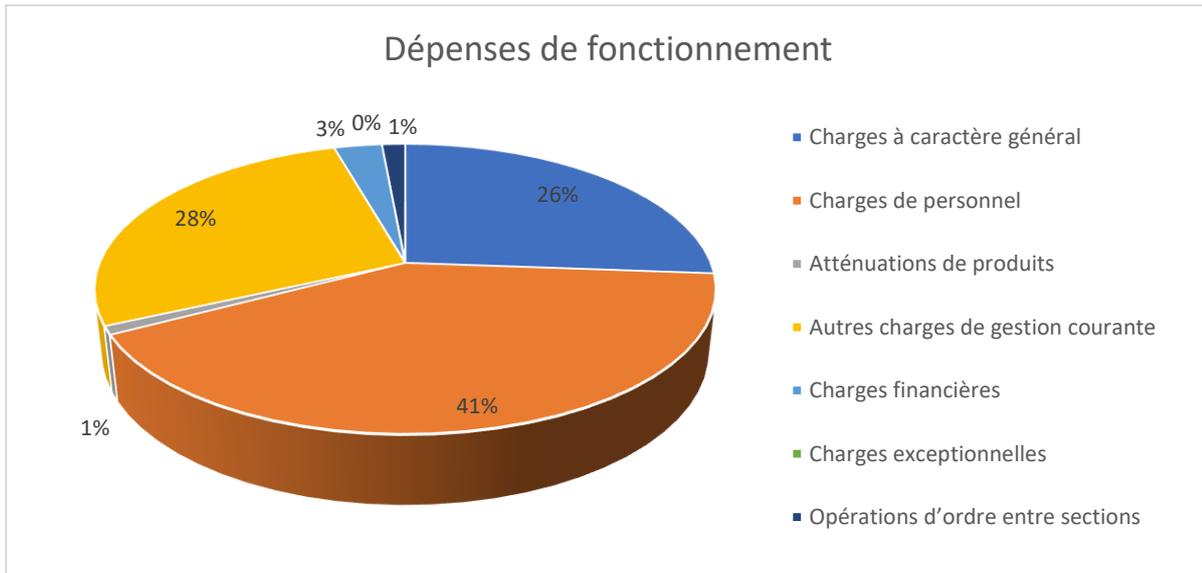
Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montant		Intitulés	Montant
001	Déficit antérieur reporté	263 979.93 €	10	Dotations Fonds divers Réserves	437 532.16 €
16	Remboursement d'emprunts	181 375.22 €	13	Subventions d'investissement	185 550.13 €
20	Immobilisations incorporelles	10 637.81 €	16	Emprunts et dettes assimilées	77 757.48 €
204	Subv. d'équipement versées	- €	27	Autres immos financières	- €
21	Immobilisations corporelles	228 038.80 €			
23	Immobilisations en cours	343 217.06 €			
27	Autres immos financières	50 400.00 €			
040	Opérations d'ordre entre sections	4 564.74 €	040	Opérations d'ordre entre sections	26 979.61 €
	Total	1 082 213.56 €		- €	727 819.38 €

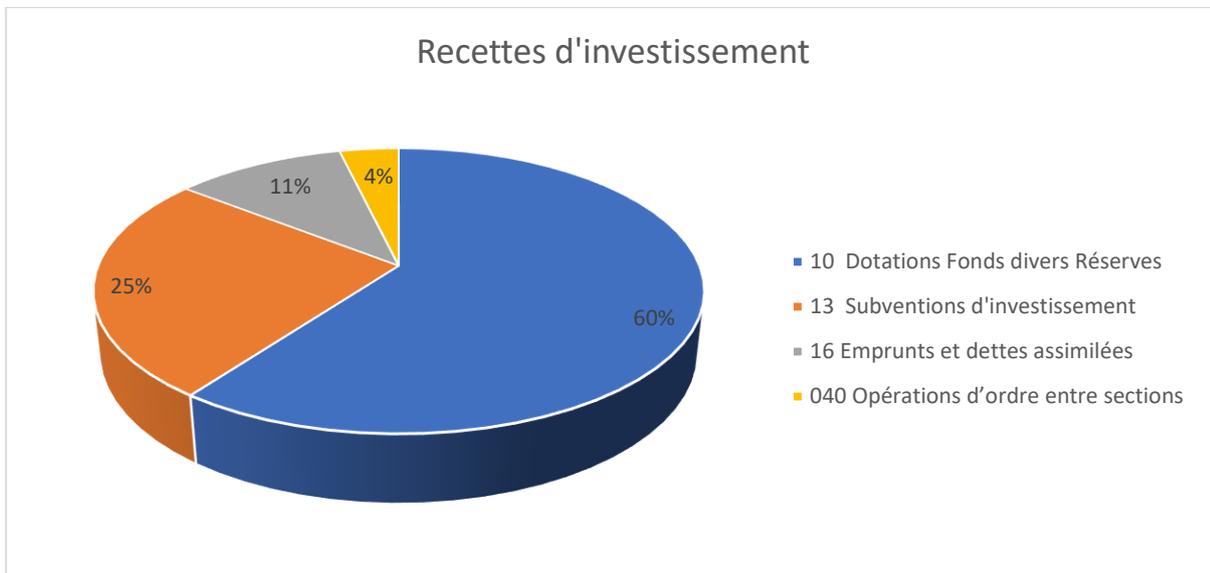
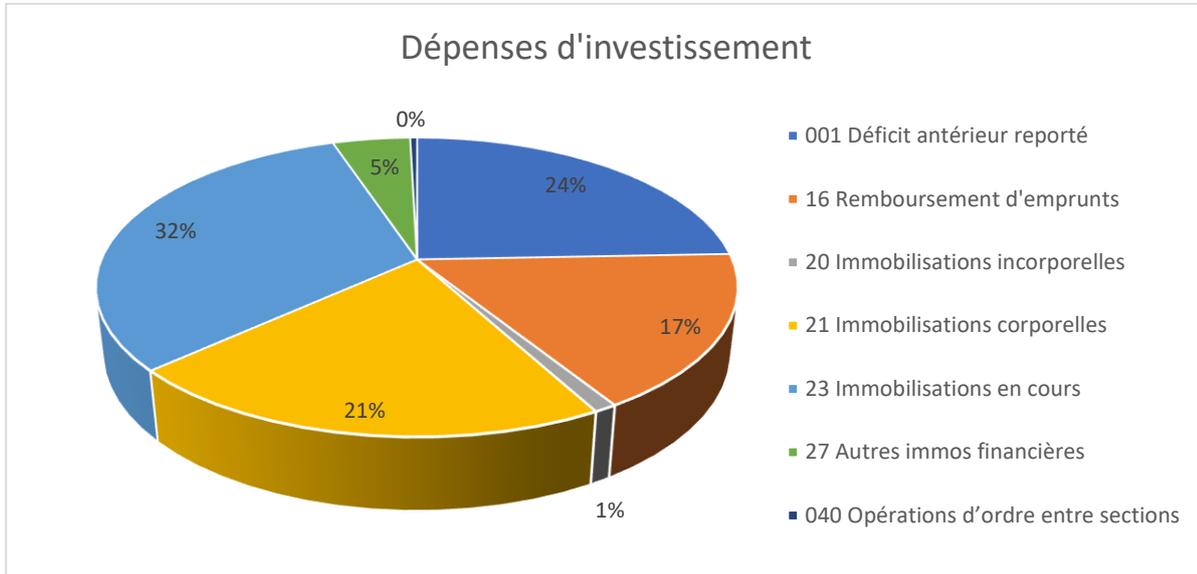
3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Section de fonctionnement :



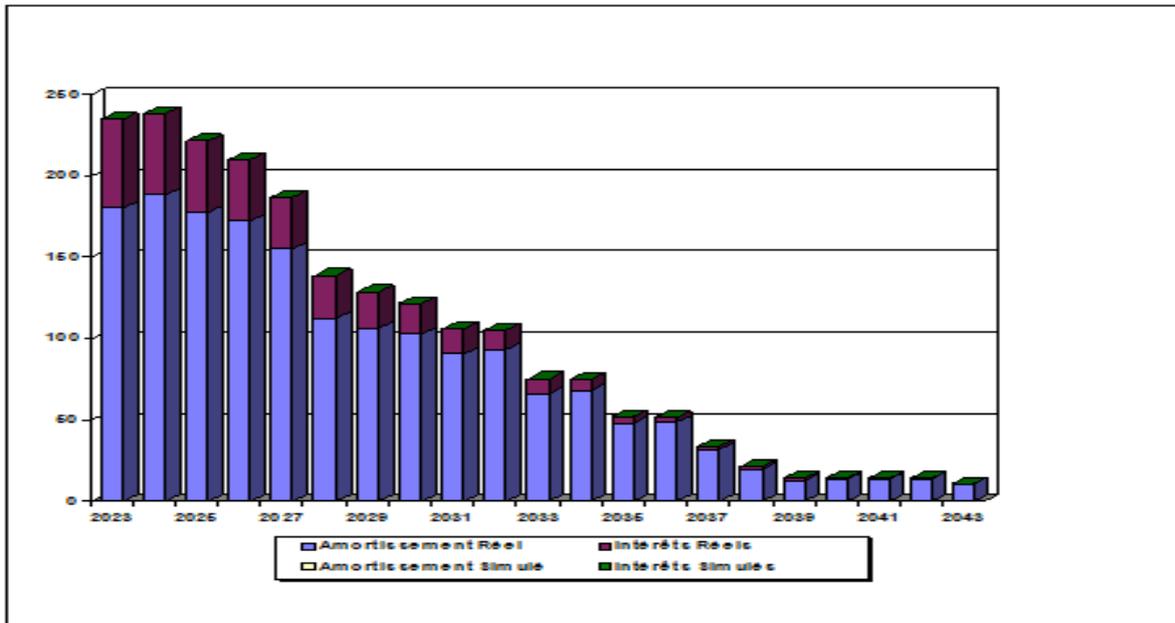
Section d'investissement :





b) Etat de la dette

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



DETTE PAR TYPE DE TAUX

